RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: B192B04B-C7CA-4535-8D4A-32B269B2E180

THE MOON VENTURE CAPITAL
Société par actions simplifiée
Au capital de 14.873 euros
Siège social : 33 Avenue Aristide Briand,
35000 RENNES
841 065 550 RCS RENNES
La « **Société** »

PROCES-VERBAL DE CONSTATATION D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 9 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 9 juin, a été dressé le présent procès-verbal constatant l'adoption d'une délibération du Conseil d'administration ci-après retranscrite :

Les membres du Conseil d'Administration, à savoir :

- Madame Dior DECCUPER ;
- Monsieur Laurent BOILLOT ;
- Monsieur Bruno WITVOET ;
- Monsieur Jean-Charles DURAND ;
- Monsieur Antoine BORDE ;
- Monsieur Jean-Yves HOCHER ;
- Monsieur Thomas SPITZ ;
- Monsieur Jean-Baptiste REROLLE ;
- Monsieur Johan VAN NIMMEN ;
- Monsieur Alexis MOUROT ;
- Monsieur Henri TAVERNIER ;
- Monsieur Matthieu JARRY.

appelés à statuer sur la nomination du Président du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article 17.2, se sont prononcés comme suit :

Le Président du Conseil d'administration, nommé sur décision des membres du Conseil d'administration, est :

Monsieur Jean-Yves HOCHER, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted]

Ce dernier ayant déclaré accepter le mandat qui lui est confié.

De toute ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par le Président du Conseil d'administration et par Monsieur Matthieu JARRY en qualité d'administrateur, conformément à l'article 17.3 des statuts.

Docusign Envelope ID: B192B04B-C7CA-4535-8D4A-32B269B2E180

Fait à Rennes, le 9 juin 2025 et signé par signature électronique, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil, la signature électronique (établissant la date de signature par chaque signataire) étant reconnue par les signataires comme un procédé fiable d'identification garantissant leur lien avec le présent acte.

[redacted]

Monsieur Jean-Yves HOCHER
Bon pour acceptation du mandat de Président du Conseil d'administration

[redacted]

Monsieur Matthieu Jarry